Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

PGE : stop ou encore ?



Toute entreprise dont la trésorerie est impactée par l'épidémie peut encore demander un prêt garanti par l'Etat (PGE) jusqu'au 30 juin prochain. Celles qui en ont déjà un pourront demander un report de remboursement d'un an. Mais la demande comme l'offre de crédit dépend plus que jamais de perspectives d'activité incertaines.

Le Prêt garanti par l'État (PGE) a rencontré un franc succès en 2020. Mais il faut nuancer ce constat à l'heure, fatidique, où les banques devaient solliciter les entreprises qui ont été les premières à souscrire un PGE.
Celles-ci avaient répondu à l'invitation du président de la République (16 mars 2020) de garantir 300 milliards de prêts afin de donner un ballon d'oxygène à chacune d'entre elles – quelle que soit sa taille et son statut – dans la limite de 3 mois de chiffre d'affaires ou deux ans de masse salariale pour les entreprises nouvelles et innovantes.
In extremis, il a été convenu le 14 janvier d'un différé d'un an supplémentaire pour le commencement des remboursements de tous les débiteurs qui le souhaitent. Cet accord, conclu entre l'Etat et la Fédération bancaire française va permettre – comme le détaille Philippe Gassend, directeur de l'exploitation de la Banque populaire Méditerranée – à « chaque client ayant souscrit un PGE en avril 2020 de décider de rembourser le capital de son prêt dès avril 2021 ou à partir d'avril 2022. Sont concernés les 10 000 dossiers de prêt que nous avons fait depuis le début de la crise sanitaire pour un montant global de 1,3 milliard sur l'ensemble de notre territoire ». La durée d'amortissement reste inchangée à l'issue de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

période de franchise, soit entre un et 5 ans.

> **« Les entreprises doivent être maintenues en vie pour que ça reprenne le mieux possible »**

A qui ont bénéficié ces PGE ? « En grande majorité, comme au plan national, à des très petites entreprises et aussi à une large clientèle professionnelle qui représente deux tiers de nos dossiers ». Le couperet s'éloigne un peu pour ces activités, souvent fragiles, qui ont bien du mal à sortir du cash, faute de client. « Environ 15% des entreprises prévoyaient de rembourser leur prêt par anticipation ou à échéance d'un an et ont commencé à le faire ». Le moratoire est donc fort bienvenu pour 85% des entreprises sous PGE dans la situation économique actuelle qui reste anxiogène, l'incertitude vaccinale s'ajoutant à celle d'un énième 'reconfinement' ».
« Sur le plan macro-économique il est plutôt rassurant de constater que les mesures qui ont été prises ont permis une reprise d'activité puissante dès la sortie du premier confinement. Sur le terrain, en revanche, on vit au jour le jour, sans visibilité », convient Philippe Gassend. « Que peut bien faire, au moment des soldes, un commerçant qui vend des vêtements ? Il achète du stock, ou pas ? Il vend tout à -70% pour être sûr d'avoir un peu de cash ? ». Nul ne le sait. La crise dure beaucoup plus longtemps que prévu et beaucoup ont peur de reculer pour mieux sauter dans le vide.

Faites vos jeux…
La bonne nouvelle, c'est que l'on ne débranche pas l'aide dont les entrepreneurs ont besoin. « Les entreprises doivent être maintenues en vie pour que ça reprenne le mieux possible. Notre responsabilité en la matière est importante. Nous mettons en œuvre une capacité de réaction immédiate », souligne Philippe Gassend qui affiche une certaine sérénité. « Les entreprises qui ont été bonnes en 2018, 2019 le resteront certainement demain après avoir essuyé leur coup de Covid ».

Heureusement, l'assouplissement du moratoire de remboursement de crédit accompagne le 'mollissement' de la demande de PGE : 100 milliards avaient été souscrits à la mi-mai 2020, l'année se terminant sur un total d'un peu plus de 130 milliards, dont à peine 600 millions pour les 'PGE saison' destinés aux hôtels restaurants ayant une activité seulement en été ou en hiver. « Les dirigeants n'ont pas envie de se trouver confrontés au mur de la dette ». Celle-ci a cependant atteint un niveau record, pour l'ensemble des entreprises françaises, chiffré cette année à plus de 2000 milliards.
La mauvaise nouvelle, c'est que tous ceux qui ne répondent pas aux critères d'octroi de prêts n'auront plus beaucoup de chances de survivre à cette crise dans les mois qui viennent. Près d'un restaurant sur quatre pourrait ainsi fermer ses portes en France, selon le collectif 'Restons ouverts'.

Les français se sentent en sécurité avec leur banque
En accroissant le risque d'insolvabilité des entreprises et des ménages, la pandémie a fragilisé les banques dont la rentabilité était déjà très faible avant même la crise de 2020. En janvier, le prix de des établissements de ce secteur constituait 16% de l'indice boursier européen mais n'en représentait plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

que 6% à la fin novembre de l'année dernière.

En cette fin d'année, les français se montraient pourtant particulièrement satisfaits du rôle des banques, selon une étude de la Fédération bancaire française et de l'Ifop menée auprès de 4 000 personnes. La crise sanitaire a même renforcé l'image de l'industrie bancaire française pour 8 citoyens sur 10 qui considèrent qu'elle est un atout pour l'économie, qu'elle finance les entreprises et enfin qu'elle a su faire face aux circonstances.

La crise de 2008 est d'abord passée par là, apportant crédit à la bonne complémentarité des politiques publiques et de l'action des banques. La nouveauté s'illustre aujourd'hui par le consentement grandissant à la numérisation des services, portée sans surprise par le paiement sans contact, plébiscité par près de 75% des clients. Si « la banque idéale devant laisser la possibilité à chacun de recourir à des services sur internet et en agence en fonction des besoins » – note l'étude – les français ont été particulièrement bien servis puisque l'ouverture des agences, la présence des conseillers et leur disponibilité sont également reconnus et salué par trois-quarts de la clientèle.

C'est donc au moment même où les banques semblent avoir remporté le défi de la sécurité sur le plan économique et technologique aux yeux de leurs utilisateurs qu'elles connaissent la plus grande désaffection boursière.

Aist 84 : un webinaire sur le rôle du 'référent Covid' dans l'entreprise

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Afin d'accompagner les entreprises dans la gestion de la crise sanitaire, l'Association interprofessionnelle de santé au travail de Vaucluse (Aist 84) organise un webinaire mardi 9 février autour du rôle et des obligations du référent Covid-19 dans l'entreprise.

En effet, pour prévenir les risques liés au Covid-19 et limiter le plus efficacement possible les chaînes de contamination, chaque entreprise a l'obligation de désigner un salarié référent Covid-19. Comment maîtriser les risques, quelles sont les mesures de prévention, comment gérer les cas probables… Deux spécialistes de l'Aist 84 (un médecin et un infirmier) répondront à toutes ces questions au cours d'une conférence en ligne.

Mardi 9 février. 9h à 11h. Pour s'inscrire, cliquez ici

Avocat en Entreprise : « Qui peut être contre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

le fait d’essayer ? »



Le député Raphaël Gauvain, membre de la commission des lois de l’Assemblée nationale est l’auteur du rapport visant à « Rétablir la souveraineté de la France et de l’Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale ». En ce début d’année, il revient sur la possible expérimentation de l’avocat en entreprise et ses effets.

Le garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti a récemment annoncé qu’il envisageait la possibilité d’expérimenter, dans certains barreaux, le statut d’avocat en entreprise. Pensez-vous que ce soit une bonne nouvelle pour la profession ?
Raphaël Gauvain : « C’est avant tout une très bonne nouvelle pour le pays. De nombreux rapports tirent la sonnette d’alarme depuis 20 ans : la réflexion juridique interne à l’entreprise n’est pas protégée en France, et peut servir de base à une incrimination pénale future ainsi qu’à une exploitation par son adversaire dans un procès civil. »
« La France est le dernier pays au monde à ne pas protéger la confidentialité des avis et consultation

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

juridiques des entreprises. De ce fait, nos entreprises sont aujourd'hui en situation de très grande vulnérabilité dans les procédures extraterritoriales au civil comme au pénal. Il existe également un risque important à court terme de délocalisation des directions juridiques des grands groupes français mettant en périls plusieurs dizaines de milliers d'emplois à haute valeur ajoutée. »
« Notre inertie jusqu'à maintenant s'explique par une double opposition de certains avocats et des autorités d'enquêtes. Il faut le reconnaitre que la réforme est difficile, car il n'existe pas de solution alternative. »
« Une profession réglementée de juriste d'entreprise dotée d'une confidentialité limitée aux seules procédures civiles serait totalement inefficace. Tous les experts qui ont travaillé la question s'accordent sur le sujet. Seule la création d'un statut d'avocat en entreprise permet de s'assurer de la portée et de la reconnaissance de la confidentialité de la réflexion juridique des entreprises. Et, cette confidentialité doit être globale, et être opposable aux autorités d'enquête pénale ou administrative. Il ne peut pas y avoir de réforme a minima. »

« Les effets bénéfiques de la réforme seront nombreux. »

Aujourd'hui, les freins sont les craintes de certains avocats, notamment celle que les entreprises ne fassent plus appel à leurs services d'avocat. Qu'en pensez-vous en tant qu'ancien avocat ?
« C'est à mon sens une erreur. Il faut sortir d'une vision malthusienne de la profession. L'offre crée la demande. Les avocats présents dans l'entreprise feront évidement appel à leurs confrères restés en Cabinet. La réforme profitera à tous. C'est une évidence. »
« Il faut rappeler que la profession n'est pas contre la réforme, elle est historiquement divisée sur le sujet. Je pense néanmoins que l'on peut arriver aujourd'hui à une solution qui réunisse le plus grand nombre. »
« La voie de l'expérimentation est excellente, en laissant à chaque barreau le choix d'instaurer l'avocat en entreprise. L'autre point important est celui de maintenir le principe de l'accès à la profession institué par l'article 98 du décret du 27 novembre 1991. Les juristes d'entreprise devront ainsi avoir le CAPA ou une expérience d'au moins 8 ans pour devenir avocat en entreprise. C'est une garantie essentielle, et légitime, pour sortir de ce fantasme d'une arrivée massive et immédiate de 15.000 juristes dans la profession. »
« Surtout, cette réforme de l'avocat en entreprise doit être menée de concert avec celle du renforcement du secret professionnel. Cette nouvelle confidentialité de l'avis juridique en entreprise est le prolongement naturel de l'actuel secret professionnel. Le Garde des Sceaux est très mobilisé sur le sujet. C'est une opportunité historique d'avoir un confrère à la tête de la chancellerie. Il faut l'aider. Les avocats doivent se mobiliser. »

Et en ce qui concerne l'opposition des autorités d'enquête comment peut-on les convaincre ?
« Il faut se méfier des arguments sur la prétendue paralysie des enquêtes qui résulteraient de la réforme. Ces mêmes allégations avaient été utilisées pour s'opposer à la présence de l'avocat en garde à vue. Elles avaient conduit la France à une humiliante condamnation par la CEDH en 2011. Nos principaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

partenaires économiques protègent les avis et consultations juridiques des entreprises sans que cela n'empêche le recueil matériel des preuves ni le succès des enquêtes pénales. La réforme proposée consiste simplement à donner à nos entreprises le même niveau de protection dont bénéficient leurs principaux concurrents. Ni plus, ni moins. »
« Il n'y aura pas de « boîtes noires » dans les entreprises. Les opérations de perquisitions dans les entreprises devront être facilitées en s'inspirant d'exemples étrangers, par exemple l'obligation d'identification préalable des documents protégés, ou la sanction pénale dissuasive pour en limiter les abus. »
« Les avis et consultations juridiques de l'avocat en entreprise devront enfin recevoir une définition matérielle strictement encadrée. La protection ne s'étendra pas aux discussions d'affaires, et les faits demeureront toujours accessibles aux enquêteurs, comme en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, de même que les documents établis dans le but de commettre une infraction. »

« La réforme offrira surtout de nouvelles opportunités aux avocats et aux juristes. »

Durant combien de temps cette expérimentation devrait-elle être menée ?
« En principe, c'est au moins 3 ans. Il faut le rappeler : c'est une liberté qui sera offerte à chaque barreau d'être ou non candidat à cette expérimentation. La méthode du Garde des Sceaux est la bonne. Qui peut être contre le fait d'essayer ? Si véritablement les craintes exprimées sont avérées, alors on arrêtera. »
« Il existe un alignement des planètes. Outre le volontarisme affiché du Garde des Sceaux, l'élection des nouveaux représentants des avocats au CNB et de son président Jérôme Gavaudan pourrait permettre d'avancer sur le sujet et d'abandonner les postures. »

Autre crainte majeure des avocats, celle de perdre leur indépendance en travaillant pour une entreprise, dans une entreprise…
« C'est une opposition de principe très aisément surmontable. Il faut arrêter avec les totems. Les avocats français peuvent être salariés d'un cabinet d'avocat en France depuis 1991, et certaines pratiques de la collaboration libérale s'apparente souvent à des contrats de travail. Surtout, le salariat pour les avocats se pratique dans le monde entier, et pas qu'aux États-Unis ou en Angleterre. Pourquoi ne pourrait-on pas le faire en France ? Ce qui caractérise l'exercice de la profession, c'est l'indépendance intellectuelle. Cette indépendance, la pratique de son art par un avocat, est parfaitement compatible avec le salariat. »

Certains contradicteurs s'appuient sur l'arrêt Akzo Nobel rendu par le juge européen qui écarte le 'legal privilege' aux avocats en entreprise. Qu'en pensez-vous ?
« Je n'ai pas du tout la même lecture. Cet arrêt concerne le droit de l'Union européenne et une situation propre au droit de la concurrence. L'arrêt Akzo Nobel n'est pas un frein et on peut avancer tout en étant en conformité avec le droit européen. Une fois encore, cela est le cas partout en Europe, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire en France. »
« La réforme contribuera à valoriser la place du droit et des juristes dans les entreprises en France. Elle favorisera également la conformité des entreprises françaises à la règle de droit, et aura *in fine* un effet vertueux. C'est d'ailleurs le cas chez nos principaux partenaires économiques en Europe et dans le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

monde qui protègent l'avis juridique des entreprises depuis fort longtemps, tout en disposant d'une culture de la compliance plus ancienne et plus performante. »

« La réforme contribuera à valoriser la place du droit et des juristes dans les entreprises en France.»

En tant qu'ancien avocat, comment appréhendez-vous ce possible agrandissement de la profession du droit ? Vos confrères ont-ils raison d'être inquiets ou vont ils y gagner ?
« Je vous l'ai dit. Je suis persuadé que la profession va y gagner, collectivement. La réforme va contribuer à valoriser le droit, les avocats et les juristes. Collectivement, tout le monde sera gagnant. Les craintes sont compréhensibles car la profession, comme l'ensemble des acteurs économiques, connaît depuis quelques années des transformations profondes avec l'avènement du numérique. Les pouvoirs publics sont là pour accompagner ces mutations. Ne rien faire serait irresponsable. L'inaction n'est pas une option. »
« Les effets bénéfiques de la réforme seront nombreux. La mobilité professionnelle sera favorisée. La réforme offrira surtout de nouvelles opportunités aux avocats et aux juristes, notamment pour les jeunes actifs et les étudiants arrivant aujourd'hui sur le marché. Cette question de l'emploi des jeunes est essentielle alors que la crise commence à faire des ravages dans une profession déjà fragilisée. »

Contrairement aux avocats, les experts-comptables ont demandé de concert la création d'un statut d'expert-comptable en entreprise, qui a été adopté. Faudrait-il s'inspirer de cet exemple ?
« Bien entendu. Les autres professions réglementées avancent, et concurrencent les avocats à commencer par les experts comptables dans le conseil à l'entreprise. Le risque pour les avocats à refuser toute transformation est de disparaître progressivement. Souvenez-vous du Guépard de Visconti et de la célèbre réplique d'Alain Delon : « il faut que tout change pour que rien ne change ».

Boris Stoykov, Les Affiches Parisiennes pour Réso hebdo éco

Deux entreprises vauclusiennes championnes françaises de la croissance

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



La société Mediterranean Food Solutions basée dans la zone d'Agroparc à Avignon, et le groupe Serpe implanté dans la zone de la Cigalière au Thor figurent dans le 5e palmarès des 'Champions de la Croissance' que vient de publier notre confrère Les Echos dans son édition week-end. Réalisé en partenariat avec la plateforme de statistiques sur internet Statista, ce palmarès réunit les 500 entreprises françaises ayant réalisé les croissances* les plus importantes sur la période 2016-2019.

Aux 133e et 421e places

Dans ce 'hit-parade' de la croissance, les 2 entreprises vauclusiennes se classent respectivement aux 133e et 421e places.

Entre 2016 et 2019, Mediterranean Food Solutions (MFS) a vu son activité bondir de 202,2% avec un chiffre d'affaires passant de 1,88M€ à 5,68M€.

Créé en 2012 par Massimiliano Martire, l'entreprise avignonnaise, premier importateur de produits alimentaires italiens frais, surgelés ou d'épicerie à avoir été certifié IFS (International food standard) au plus haut niveau en France, emploie 7 personnes.

Pour sa part, le groupe Serpe affiche une augmentation de son activité de 57% durant cette période avec un chiffre d'affaires de 13,7M€ en 2016 et de 21,55M€ en 2019. Depuis, le leader français de l'élagage créé en 1988 et reprit en 2009 par Armand Wiedemann-Goiran a fait l'acquisition du gardois CMEVE (Compagnie méditerranéenne d'espaces verts exploitation).

L'opération soutenue par Rising Sud, l'agence de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a permis à la nouvelle entité de devenir le 4e acteur national dans le secteur du paysage. L'ETI (Entreprises de taille intermédiaire) vauclusienne affiche ainsi maintenant un chiffre d'affaires de 60M€ et compte plus de 800 salariés.

Dynamisme du tissu économique français avant la pandémie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

« Ce palmarès révèle le dynamisme du tissu économique français un an avant le déclenchement de la pandémie », expliquent les auteurs de ce palmarès.
Dans ce classement dominé par l'agence d'intérim 100% digitale Gojob basée à Aix-en-Provence, on note également la présence de Fibtel (17e) et Affa.com (139e), toutes 2 à Donzère.
« Cette année, le taux de croissance annuel moyen des 500 lauréats atteint les 39%, poursuivent Les Echos et Statista. Les secteurs 'Conseil et services aux entreprises', 'Informatique, électronique' et 'Construction, bâtiment' rassemblent la moitié des entreprises primées comme l'année précédente. L'Île-de-France accueille toujours le plus grand nombre de primés avec 228 entreprises du classement mais perd 21 champions de la croissance par rapport à 2020 au profit de la région Occitanie (+8), PACA (+8) et Bourgogne Franche-Comté (+6). »

Méthodologie : *pour parvenir à ce résultat, plus de 10 000 entreprises de tous secteurs d'activités susceptibles de respecter les critères de participation (avoir généré au moins 100 000 euros de chiffre d'affaires en 2016 et 1,5 million en 2019, être indépendantes, avoir leur siège en France et grandir principalement de façon organique) ont été contactées. Elles s'étaient au préalablement inscrites via le site lesechos.fr ou identifiées par Statista comme des acteurs ayant le potentiel de participer.*

Pont du Gard : un forum de l'emploi saisonnier en ligne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Crise sanitaire oblige, la communauté de communes du Pont du Gard et Pôle emploi proposent une version en ligne du traditionnel forum de l'emploi saisonnier le lundi 8 février. Accessible gratuitement, le forum favorisera la mise en relation entre les employeurs ayant des besoins de main d'œuvre sur la saison estivale et les personnes en recherche d'emploi.

Dès le lundi 8 février, les offres d'emplois seront diffusées via le site www.cc-pontdugard.fr jusqu'au vendredi 5 mars. Les personnes intéressées pourront candidater tout au long de cette période. Enfin, la phase de rencontres avec les employeurs se déroulera du 8 au 12 mars 2021, sur rendez-vous avec des professionnels (en visioconférence ou présentiel selon les souhaits des employeurs). L'année dernière, le forum a accueilli 350 personnes et 31 entreprises qui proposaient 423 postes à pourvoir.

Quel avenir pour le Flunch de Mistral 7 ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Suite à la demande récente d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, la chaîne de restauration Flunch vient de dévoiler une première liste de 57 établissements amenés à être cédés ou fermés. Parmi eux figure le restaurant situé dans le centre commercial Mistral 7 à Avignon. Dans la région, les sites de Martigues et Plan-de-Campagne sont également menacés.
A l'inverse, les Flunch implantés au Pontet dans la zone commerciale d'Avignon-Nord, à l'Intermarché de Cavaillon ainsi que dans celui d'Hyper U à Pertuis devraient être conservés par la première chaîne française de restauration en libre-service.

Déjà des fermetures en 2018 et en 2012
Ce n'est pas la première fois que l'enseigne ferme des cafétérias en Vaucluse. En effet, le Flunch (contraction de fast lunch) de Carpentras a définitivement fermé ses portes en 2018 après 13 ans de présence dans la galerie marchande du centre commercial Leclerc.
En 2012, c'est l'établissement du centre-ville d'Avignon situé boulevard Raspail qui avait arrêté son activité.
Les 13 salariés avaient alors été reclassé en étant répartis sur les deux restaurants de Mistral 7 et du Pontet.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

ACCM : 200 entreprises raccordées au très haut débit



Véritable enjeu économique pour les entreprises et facteur d'attractivité pour le territoire, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) poursuit le déploiement de la fibre sur l'intercommunalité. Trois nouvelles entreprises viennent de signer le contrat réseau Très haut Débit porté par l'agglo qui passe ainsi le cap des 200 sociétés équipées de la fibre numérique sur son territoire.

C'était l'une des priorités du président de l'ACCM Patrick de Carolis lors de son élection. Celle de réduire la fracture numérique dans le pays d'Arles et ainsi permettre aux entreprises du territoire de se développer dans les meilleures conditions. Car à l'heure du tout numérique, l'équipement très haut débit (THD) est plus que jamais un enjeu stratégique pour le développement économique. Vitesse de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

téléchargement, bande passante, réunions en visio, données stockées sur le net… sont autant d'usages qui font partie du quotidien des entreprises aujourd'hui. « Le déploiement du THD, qui en débuté en 2016, a donné lieu à d'importants investissements de la part de l'agglo, de l'ordre de 3,5 M€, précise Patrick de Carolis, président de l'ACCM et maire d'Arles. L'arrivée du très haut débit au sein des entreprises va leur donner l'occasion de se développer dans de bonnes conditions et d'envisager un avenir plus serein. »

Nommé 'ACCM THD', le réseau couvre à ce jour 520 kms de fibre optique, dessert 150 sites publics avec un opérateur de transit, 3 opérateurs d'infrastructures et 23 fournisseurs d'accès internet, faisant du réseau d'initiative publique le plus important des Bouches-du-Rhône. Chaque année, de nouvelles sociétés s'ajoutent à la liste des établissements desservis par la fibre comme ce fut le cas début février avec la signature du contrat 'ACCM THD' par trois nouvelles entreprises : Futura Gaïa, située sur la zone d'activité du Roubian à Tarascon, Maten-Secomoc, basée dans la zone industrielle du Bois de Leuze à Saint-Martin de Crau, et Blanche Camargue, installée à Gimeaux et 200e entreprise à être raccordée au THD.

Pour ces sociétés, l'arrivée de la fibre était attendue comme le messie. Concernant Futura Gaïa, qui conçoit pour le monde agricole des solutions d'agriculture verticale sur sol vivant en environnement contrôlé, le THD va grandement faciliter le pilotage à distance par ses équipes d'agronomes tandis que Maten-Secomoc, société spécialisée dans la construction et la réparation de réservoirs de stockage dans les raffineries et les centrales, la fibre va améliorer la communication et les échanges avec ses équipes et ses clients présents à l'étranger. Enfin, pour la blanchisserie hotellière Blanche Camargue, l'arrivée du THD va lui permettre de diversifier son activité grâce à la mise en place d'un système de 'coding', procédé numérique qui distingue chaque vêtement de son propriétaire, et ainsi se lancer sur un nouveau marché : celui du nettoyage de vêtement industriel à grande échelle.

L'économie française a subi une récession massive en 2020

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Sous le coup de la pandémie de Covid-19, l'économie française a subi une récession massive en 2020 avec une chute du produit intérieur brut de 8,3 %, selon la dernière estimation publiée par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) vendredi 29 janvier. Sur l'ensemble de l'année, la récession est toutefois légèrement moins forte qu'anticipée par l'institut, qui prévoyait un plongeon compris entre 9 % et 10 %. L'économie française a mieux résisté au deuxième confinement cet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

automne, avec un recul du PIB de 1,3 % au quatrième trimestre, essentiellement pénalisé par la baisse des dépenses de consommation des ménages, alors que l'investissement et le commerce extérieur ont poursuivi leur redressement.

Comme l'illustre l'infographie de Statista, qui retrace l'évolution du PIB en France depuis 1960, l'ampleur de la crise économique causée par la pandémie de coronavirus et le confinement est sans commune mesure avec les autres crises survenues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En comparaison, la seconde plus forte baisse annuelle de production économique connue sur cette période correspond à la crise financière mondiale de 2008, qui avait engendré une contraction du PIB de 2,9 % l'année suivante dans l'Hexagone.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Apt : Delta plus poursuit ses acquisitions



Le groupe aptésien Delta plus vient annoncer l'acquisition de la société Alsolu. Fondée à Saint-Etienne en 2010 par François Mounier, cette société d'une cinquantaine de salariés conçoit, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps), d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie). Lors de son dernier exercice, Alsolu a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 13M€, réalisé à 75% en France et à 25% à l'export (Italie, Espagne, Allemagne et Belgique principalement).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Après l'acquisition en janvier 2017 de la société Vertic, spécialisée dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur, leader sur le marché français, de Vertic Nederland en novembre 2018 aux Pays-Bas et de la société Odco en France en octobre 2019, l'acquisition d'Alsolu permet à Delta Plus Group de renforcer sa position de leader français des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Pour l'entreprise vauclusienne dirigée par Jérôme Benoit depuis 2011, il s'agit désormais de capitaliser sur le savoir-faire des équipes d'Alsolu, intégrées désormais au sein de l'activité 'Delta plus systems', afin de proposer une offre complète dédiée à la protection collective et aux accès en hauteur. Dans ce cadre, le groupe ambitionne ainsi de réaliser un chiffre d'affaires de plus de 40M€ pour son activité 'systems'.

Renforcement en Amérique du Nord

Cette acquisition fait suite, il y a un peu plus d'un mois maintenant, à celle la société ERB industries Inc, basée aux Etats-Unis. Créée en 1956 dans la région d'Atlanta dans l'état de Géorgie, ERB emploie 120 personnes concevant, fabriquant et commercialisant une large gamme d'équipements de protection individuelle. Les produits commercialisés par ERB industries couvrent les familles de protection de la tête ainsi qu'une large gamme de vêtements de travail, notamment haute visibilité. Elle propose en outre à ses clients un service de personnalisation sur certains de ces produits. Grâce à deux unités de fabrication (injection de casques et personnalisation de produits), situées à Woodstock (Géorgie), ERB Industries produit une part importante des produits vendus (casques, vêtements haute visibilité). Les autres produits sont 'sourcés' auprès de fournisseurs situés aux Etats-Unis et en Asie. ERB prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 30M$ en 2021.

Pour Delta plus cette acquisition intervient 5 ans après s'être implanté aux Etats-Unis à travers l'acquisition d'Elvex (devenue 'Delta plus corp.') et 2 ans après l'acquisition au Canada de 'Degil safety' et 'Ontario glove'. Avec la prise de contrôle à 100% de ERB, Delta plus accélère son développement sur le marché Nord-Américain, marché à forte valeur ajoutée qui représente un tiers du marché mondial des équipements de protection individuelle. Delta Plus Group y ambitionne de réaliser 15% de son chiffre d'affaires.

Une nouvelle année record ?

Durant les 12 derniers mois, le groupe aptésien a multiplié les acquisitions : 'Boots company' en Italie et les activités de 'Netco safety' en France en janvier, prise de 100% du capital d'Aspreseg en Colombie en mars, acquisition de 75% des actions de la société 'White Lake', spécialiste de la chaussure de sécurité au Brésil en septembre, levée d'option d'achat portant sur 49% de Vertic Nederland, filiale du groupe aux Pays-Bas, portant son pourcentage de détention à 100% en octobre puis ERB et enfin Alsolu.

De quoi déjà envisager en 2020 un nouveau record de chiffre d'affaires malgré le contexte sanitaire et économique très incertain. En effet, sur les 9 premiers mois de l'année le groupe spécialisée dans les équipements de protection individuelle (EPI) affichait déjà un chiffre d'affaires de 209M€, en hausse de +11,9% par rapport à 2019 (186,8M€). Dans ce contexte, Delta plus devrait d'ailleurs annoncer un niveau record de rentabilité opérationnelle pour 2020. Ces résultats annuels devraient être dévoilés jeudi 11 février 2021.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

En 2019, Delta plus a enregistré un chiffre d'affaires de 263,3M€, en hausse de +9,5% par rapport à l'année précédente. Il s'agissait de la 10e année consécutive de hausse du chiffre d'affaires pour le groupe aptésien fondé par Jacques Benoit en 1977.